

FINANCES

- Le budget

ACTUALITÉ

- Hauts de France Propres
- Fête du travail
- Commémoration du 8 mai
- Fête des Mères
- Clé USB
- Fêtes communales

INFORMATIONS DIVERSES

- La taille des haies
- Assainissement non collectif



Prime Lycéen:

Comme chaque année, la municipalité a attribué une prime aux élèves de la commune accédant à l'enseignement secondaire. Son montant s'élève à 40 euros.

La date limite de dépôt au secrétariat de mairie est le **14 novembre 2025**. Joindre un RIB et un certificat de scolarité.

EDITO

Chères Calonnoises, chers Calonnois

La presse locale, mais également certains utilisateurs de réseaux sociaux agissant sous le couvert de l'anonymat ont évoqué ces dernières semaines la situation financière de la commune de Calonne-sur-la-Lys.

Même si elles revêtent un caractère un peu technique, quelques explications s'imposent au nom de la transparence due aux administrés.

1 - Le budget primitif 2025 n'a pas été adopté

Lors du conseil municipal tenu le 31 mars 2025, le budget primitif présenté par M. le Maire-Adjoint délégué aux Finances a été rejeté par 8 voix contre 3 pour et 2 abstentions. En cause essentiellement la ligne budgétaire consacrée aux travaux de l'immeuble prévu pour accueillir la nouvelle mairie. Rappelons que son achat avait été approuvé par la majorité du conseil (14 voix pour- 2 voix contre).

Un second conseil municipal s'est tenu le 15 avril 2025. La délibération sur l'affectation des résultats a fait l'objet d'un vote négatif par 11 voix contre et 5 pour. En conséquence, et malgré de substantielles modifications apportées lors de cette seconde version, le budget primitif 2025 n'a pas été adopté.

2 - Le résultat : la saisine de la Chambre Régionale des Comptes

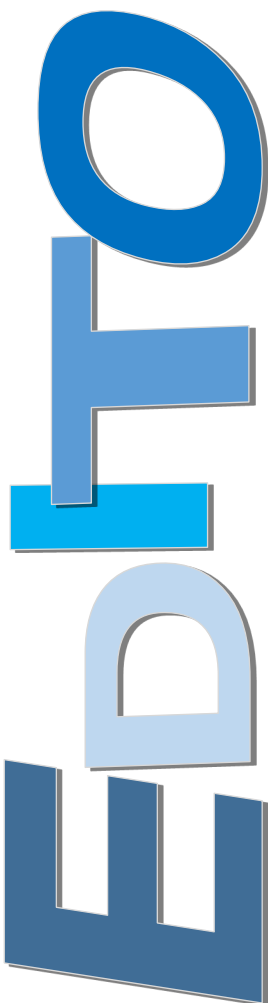
Comme le spécifie le Code des collectivités territoriales, l'information a été transmise au Préfet qui a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Il s'agit de la procédure normale prévue dans ce cas de figure. Il ne s'agit donc pas d'une mise sous tutelle comme des rumeurs ont pu le prétendre.

Au terme du délai légal, la CRC a rendu son avis en date du 24 juin 2025 après avoir pris connaissance de tous les éléments comptables qui ont été mis à sa disposition.

Cet avis a été transmis à l'ensemble des élus, mis à l'affichage en mairie et diffusé sur les réseaux sociaux de la commune.

Suite



3 - Les conclusions de la CRC

Au terme de son rapport, consultable par tous les administrés, la CRC conclut :

- sur l'équilibre réel du budget

« Le budget principal 2025 peut être arrêté en équilibre réel à 2 195 967 euros en recettes cumulées et à 1 832 399 euros en dépenses cumulées »

- sur la couverture des emprunts

« Le montant cumulé du prélèvement sur la section de fonctionnement et des ressources propres de la section de fonctionnement est suffisant pour assurer la couverture du remboursement des annuités en capital des emprunts, dont le montant s'élève à 67 774 euros ».

En résumé, la collectivité peut continuer à fonctionner et le Maire peut notamment engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les conditions détaillées par l'article L. 1612-1 du Code des collectivités territoriales ou mandater les dépenses de remboursement des emprunts.

4 - Présentation du budget primitif 2025.

Après transmission de l'avis de la CRC et consultation, M. le Préfet du Pas de Calais a réglé le budget primitif 2025 de la commune de Calonne-sur-la-Lys. (voir pièce jointe).

Lecture en a été faite lors de la réunion du conseil municipal le 2 juillet 2025, sans observations ni questions conformément à la procédure.

Précision. Contrairement à ce qui a pu être déclaré dans la presse régionale, le clocher du village ne tombe pas « en morceaux » Si tel était le cas, l'accès à l'édifice aurait été évidemment interdit. Une inspection a été réalisée en janvier dernier par un professionnel spécialiste de la réfection de ce genre d'installation et par un architecte responsable de la conservation des bâtiments culturels départementaux. Ils ont conclu que des travaux étaient à prévoir pour éviter une aggravation des dégradations mais qu'il n'existait pas de péril actuel pour le public. Un suivi de la situation sera assuré.

Le courrier officiel de Monsieur le Préfet daté du 4 juillet 2025 a été reçu en mairie le 10 juillet 2025 (voir extrait ci-dessous)

————— Arrêté —————

Article 1er - Objet

Le budget primitif 2025 de Calonne-sur-la-Lys est réglé ainsi qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2e - Fiscalité

Les taux d'imposition fixés par le conseil municipal par délibération du 31 mars 2025 sont confirmés, à savoir :

- ⇒ taxe foncière (bâti) : 44 %
- ⇒ taxe foncière non bâti : 44,55 %
- ⇒ Taxe d'habitation : 11,30 %

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Proposé par la Chambre régionale des comptes et arrêté par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		1 602 387,59 €	1 144 003,94 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00 €	0,00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	458 383,65 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 602 387,59 €	1 602 387,59 €

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		98 652,00 €	416 671,32 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	131 360,15 €	46 292,00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	130 616,93 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		230 012,15 €	593 580,25 €

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 832 399,74 €	2 195 967,84 €

OPÉRATION HAUTS DE FRANCE PROPRES

En 2025, et comme c'est le cas depuis plusieurs années, la municipalité s'est associée à l'opération "Hauts de France propres" organisée à l'initiative notamment des Fédérations régionales de la Chasse et de la Pêche et du Conseil Régional.



Le vendredi 14 mars, plus d'une trentaine d'élèves des écoles Marcel Pagnol et Sacré Cœur ont participé au nettoyage du centre du village, du terrain de sport et des abords des deux salles communales, encadrés par le personnel enseignant et quelques élus. Ils ont ensuite été reçus en Mairie où M. le Maire et Bruno Drancourt, conseiller, leur ont remis un diplôme symbolisant leur engagement en faveur de l'environnement avant que leur soit servie une collation bien méritée.

Le samedi 15 mars, rendez-vous était donné à 8h30 en Mairie. Après la diffusion des consignes de sécurité et la formation des équipes chargées des différents secteurs, une vingtaine de participants, parfois accompagnés de leurs enfants, ont parcouru les rues du village pour collecter divers déchets souvent jetés par des personnes ignorant apparemment la signification des termes "civisme" et "respect". Après le dépôt des poubelles aux ateliers municipaux, les participants ont ensuite été reçus en Mairie pour partager le verre de l'amitié.



Au total, la collecte a représenté environ une trentaine de sacs poubelles de déchets usuels et 2 poubelles complètes de verre. Il est à noter que le volume des déchets ramassés est en baisse, comme cela a été constaté l'année dernière. Le signe peut être de la confirmation d'une certaine prise de conscience....

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont prêté bénévolement leur concours à cette action, afin de rendre notre village plus accueillant et de sensibiliser la population à la préservation de notre cadre de vie commun.

CHASSE AUX ŒUFS

Le lundi 21 avril, la commune a organisé en partenariat avec le Comité des fêtes la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques sur le site du stade Serge Obry. Une centaine d'enfants ont participé à cette animation. Ils ont pu également profiter de structures de jeux gonflables, de balades en poney et déguster quelques rafraîchissements avant de recevoir un colis de friandises.



1^{ER} MAI : FÊTE DU TRAVAIL

Dans le cadre des célébrations du 1er mai, la municipalité a organisé ce jeudi une réception en l'honneur des nouveaux promus distingués par la Médaille du Travail.

En l'absence de Monsieur le Maire, excusé, Didier Legrand 1er adjoint a procédé à la remise des diplômes et décorations auprès de Monsieur Jean René Fourikis et de Monsieur Philippe Warie en reconnaissance de leurs 20 années de service.

Entourés de leurs proches, les récipiendaires ont été ensuite invités à partager le verre de l'amitié. La municipalité leur adresse ses plus chaleureuses félicitations, ainsi qu'aux promus qui n'ont pu se déplacer.



COMMÉMORATION DU 8 MAI :

Dans le cadre du 80ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, la municipalité a organisé ce jeudi une cérémonie au Monument aux Morts de la commune puis au cimetière britannique, avec la participation de M. le Maire et de M. Marcel Pruvost, représentant les associations d'Anciens Combattants. Les élèves des écoles Marcel Pagnol et Sacré Cœur ont été associés à cette commémoration, rehaussée par la prestation de l'Union musicale de Robecq Mont-Bernanchon dirigée par M. Nicolas Sommeville. Un hommage particulier a été rendu aux victimes civiles et militaires calonnoises disparues lors du conflit.

Merci aux élus, représentants d'associations, enseignants, parents d'élèves et leurs enfants ainsi qu' à tous ceux qui ont tenu à participer à ce devoir de mémoire plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel.



FÊTE DES MÈRES

Le dimanche 25 mai 2025, la municipalité a organisé la traditionnelle cérémonie de la Fête des Mères dans le cadre de la salle d'honneur de la Mairie. Entouré de plusieurs élus M. le Maire a accueilli les mamans ayant répondu à l'invitation. Au nom de la municipalité, les élus ont ensuite remis quelques cadeaux aux personnes présentes, un geste auquel se sont associés les représentants de la Famille Française et sa présidente, Madame Bernadette Evrard.



REMISE DES CLÉS USB

M. le Maire a procédé à la remise de clés USB au profit des élèves admis au collège à la rentrée de septembre 2025.



FÊTES COMMUNALES

Retour en images sur les Fêtes communales 2025 organisées par la municipalité et le comité des Fêtes avec la participation active de nombreuses associations : A.S.Lyssois, les Foulées du Lingot du Nord, Calonne Congo Solidarité, AEP /APEL du Sacré Coeur, la Famille Française, JL Auto Sport Racing, APE Marcel Pagnol, Evi'Danse, Gym pour tous et la Société de Chasse, sans oublier les Forains toujours fidèles au rendez-vous calonnois, ni bien sûr les agents communaux qui ont veillé au bon déroulement de tous nos manifestations. Merci et bravo à tous pour votre implication.

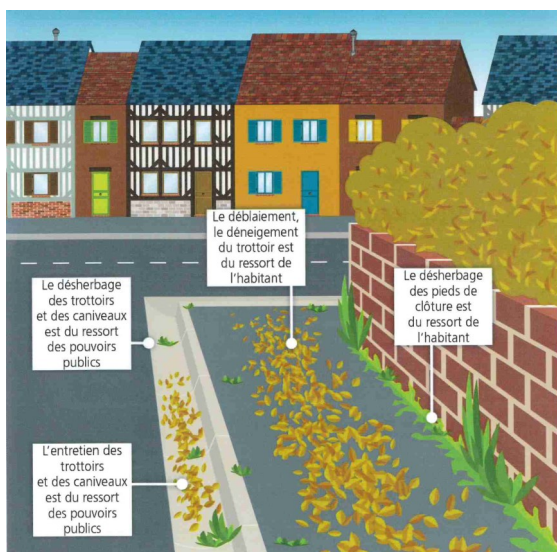


INFORMATIONS DIVERSES

Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Trottoirs

Chaque habitant (propriétaire ou locataire) doit maintenir propre son **trottoir** et/ou fossé sur toute la longueur de son habitation

Une balayeuse passe tous les mois pour le nettoyage des caniveaux de la commune (voir les dates sur la page facebook de la commune).

Il est demandé aux riverains, dans la mesure du possible, d'éviter de stationner sur les caniveaux pour faciliter le passage de la balayeuse.



Mise en conformité de l'assainissement non collectif

Bonne nouvelle pour les propriétaires de logements anciens (construits avant le 1^{er} janvier 2013). L'Agglo a noué un partenariat avec l'Agence de l'eau, qui permet aux habitants de notre territoire de bénéficier d'un coup de pouce financier (sous conditions) pour des travaux de mise en **conformité des installations d'assainissement non collectif**.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut être propriétaire avant le 1^{er} janvier 2011 et être zoné en assainissement non collectif.

Deux types d'aides financières sont possibles :

► Pour les études préalables** :

500 € TTC par installation maximum (soit 50 % du coût avec un plafond de dépenses fixé à 1 000 € TTC)

► Pour les travaux de mise en conformité

4 500 € TTC par installation maximum (soit 50 % du coût avec un plafond de 9000 € TTC pour une charge de pollution de 5 équivalents habitant ou moins) + 900 € TTC par équivalent habitant supplémentaire au-delà de 5 fixé à 1 000 € TTC).#

Pour savoir si vous êtes éligible à l'une de ces aides ou toute autre information : accueil.eau@bethunebruay.fr

* L'assainissement non collectif concerne les habitants non raccordables à un réseau public d'assainissement collectif.

** études à la panelle permettant de définir les travaux à réaliser et les coûts d'investissement, d'entretien et de fonctionnement, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, constitution des dossiers administratifs d'autorisation, frais de publicité, assurances, constat d'huissier.



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane